1514-01-28 Testament Jehan Thibierge à Françay, prêtre Jehan Chevalier,

Document extrait de *Fondations de la paroisse de Françay*, document n° 50, conservé à la bibliothèque Abbé-Grégoire à Blois

Transcription par Fil d'Ariane JP et Yehann56 le 5 août 2013

01/ Le XXVIII jour du mois de janvier 1514 en la présence
de moi messire Jehan Chevalier prêtre et des témoins
ci-après nommés Jehan Thibierge fit son testament et ordonna
sa sépulture en l'église Notre Dame de Françay et donna
05/et laissa (par) son testament au prieur curé et à la fabrique
dudit lieu moitié (par) moitié à toujours mais dix boisselées*
de terre sises auprès du lieu nommé le Bonnesson aux
prés tenus ladite terre de monsieur de Harbault.
joignant ladite terre d'un et d'autre aux hoirs/héritiers
10/ feux Guitte Thibierge en ... dent d'un couste dudit
levant (est) d'un bout aux bois des hoirs/héritiers feux
Guitte Thiberge et d'autre bout auprès des hoirs feux ...
du ponant (ouest) et dudit feux Jehan Thiberge par ainsi disant ...
ledit prieur et ladite fabrique seront tenus de dire ou
15/ se dire par chaque année en ladite église pour l'âme dudit Thibierge
a tousi{ ours> quatre messes au temps des jeûnes de l'année
c'est à savoir la première messe la semaine des quatre temps
de la pentecôte de carême, la seconde messe la semaine des quatre temps,
la tierce messe le sixième des quatre temps
du mois de septembre et la quarte messe la sixième des quatre
20/ temps devant Noel et avecques ce seront tenus ledit
prieur et ladite fabrique d'en faire la prière dudit défunt
le dimanche que lesdites messes seront dites et aussi seront
tenues ledit prieur et ladite fabrique acquiter ladite tierce
envers monsieur de Harbault dont ladite terre est tenue
25/ du devoir qu'elle peut devoir sans autres charge
fait en présence de François Thibierge, Estienne Gaston,
Gillet Roussault pour témoins requis et appelles
tout certifié être vrai témoin mon signé ci
mis le XXVIII jour du mois de janvier mil cinq cent et quatorze

Chevalier

*Boisselée : Mesure de terre qui produit un boisseau de grain, déf CNRTL

Le xxbiij.e jour du mois de Janvier Mil v.c et xij en la prieure
de nostre Messire Johan Cheualliez prestre et des testimoings et
la signature en lesquelles de noustre dame de Fraitez et Jona
than lieu mestre de mestre Jehan Cheualliez et ala fabrique
de lizer assez au pays du lieu nommez le bouissier
~~Jehan~~ ~~Defaut~~ Jougy lad lizer Jung et Jaulx auxquelz
Jehan Gille Thibuzge en aburoient Jung rouge Jeudy
Gille Thibuzge et Jaulx bout aux bogs des hez Jung
Jehonnaz et Jung Jehan Thibuzge pour aussy Defaut
lad pruem et lad fabrique sront tenuz de dire ou
de dire lorsque ly en lad eglise pour cause Jung Thibuzge
aussi nommez quatre messes aux temps des Jusques de Janvier
cest assauoir la premiere messe la seconde des quatre temps
de carresme la tierce messe la sixiesme des quatre temps
de la pentecoste la tierce messe la sixiesme des quatre temps
du mois de septembre et la quarte messe la sixiesme des quatre
temps de nat noel et auergnez et sront tenuz lad
pruem et lad fabrique de ly en lad Jung Defaut
le Jeudy et lesd messes sront dites et aussy sront
tenuz lad pruem et lad fabrique acquitter lad lizer
envers monsr de hazbaut dont lad lizer est tenu
du debuoir et droit de brow sant aux charge
faut et peuent de faroyt thibuzge estre gastoin
Gillet Roussaut pour tesmoings et apprelez et
tout ce ressu estre vroy tesmoing mon sing
mis le xxbiij.e jour du mois de Janvier Mil cinq cens
et quatorze

Cheualliez